

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE****Rythmes éducatifs : Cergy lance la 2^e phase de sa concertation**

Depuis février 2013, la ville de Cergy mène une démarche partenariale pour mettre en place les nouveaux rythmes scolaires. Après une première phase de concertation qui a permis de décider des modalités de mise en œuvre de la réforme, les acteurs de l'éducation sont de nouveau invités à se rencontrer pour construire ensemble le projet éducatif territorial (PEDT). Le maire, Jean-Paul Jeandon, ouvrira cette deuxième série de rendez-vous mardi 6 mai à 20h00 au gymnase des Roulants.

Près de 8000 écoliers cergysois sont concernés par cette réforme, et au delà, leurs parents, les enseignants, les directeurs d'écoles mais aussi le personnel communal qui encadre les temps périscolaires. Face à l'étendue des changements entraînés par les nouveaux rythmes scolaires, le maire de Cergy, Jean-Paul Jeandon, a lancé une large concertation auprès des parents d'élèves et des fédérations de parents d'élèves, des enseignants et des directeurs, des associations et des agents de la ville.

DÉCIDER DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

Dans un premier temps, de février à novembre 2013, quatre réunions publiques ainsi que la consultation des 48 conseils d'école ont permis d'aboutir à la définition de l'organisation de la semaine à l'école.

Déjà, le 19 avril 2013, le Conseil municipal actait quatre principes concernant l'application de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014 : **la gratuité des temps d'activités périscolaires** (TAP), **la garantie de l'accueil des enfants de 8h30 à 16h30** sans frais supplémentaire, **l'organisation** différenciée de la semaine entre enfants de la maternelle et de l'élémentaire ainsi que **la qualité des activités périscolaires**, inscrites et organisées dans le cadre du projet éducatif territorial.

La mise en place, en accord avec l'éducation nationale, d'une expérimentation des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles maternelle de l'Escapade et élémentaire

du Gros Caillou a permis d'apprécier l'impact des nouveaux rythmes scolaires sur l'organisation des services municipaux, la vie des familles cergysoises et la vie professionnelle des enseignants. Surtout, l'expérimentation a contribué à tester les différentes activités proposées pendant les TAP, dont les « Graines d'Orchestre », qui permettent d'offrir à tous l'apprentissage d'un instrument de musique.

En vue de la généralisation des rythmes scolaires en septembre 2014 et enrichi des premiers retours de l'expérimentation, le Conseil municipal, réunit le 19 décembre 2013, a voté **l'organisation de la semaine scolaire différenciée selon l'âge des enfants, en fonction de leurs besoins chronobiologiques** :

- En maternelle : les enfants iront en classe de 8h30 à 15h45 tous les jours de la semaine ainsi que le mercredi matin. Les TAP sont positionnés tous les jours de la semaine (sauf le mercredi) de 15h45 à 16h30.
- En élémentaire : les élèves bénéficieront des enseignements scolaires tous les jours de la semaine de 8h30 à 16h30 à l'exception de deux jours par semaines, où les TAP termineront la journée de 15h00 à 16h30. La demi-journée d'enseignement supplémentaire sera positionnée le mercredi matin.

AFFINER L'ARTICULATION ET LA COHERENCE DES RYTHMES ÉDUCATIFS

L'emploi du temps de la semaine d'école pour la rentrée 2014 arrêté, il s'agit désormais de construire le projet éducatif territorial (PEDT). Ce plan d'action partagé par l'ensemble des partenaires éducatifs organisera les activités périscolaires, afin de **créer un parcours éducatif cohérent pour l'enfant, avant, pendant et après le temps scolaire**.

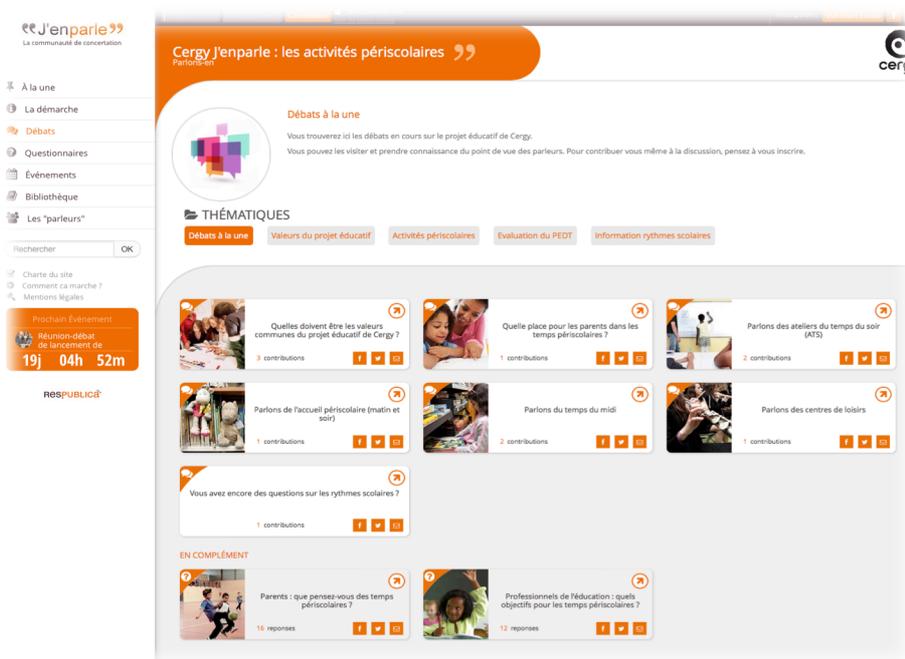
La deuxième étape de la concertation a ainsi pour objet de définir collégialement un ensemble de principes qui guideront la mise en œuvre de ce projet éducatif, prévue en 2015.

Seront ainsi débattus **les principes, les valeurs et les objectifs communs devant guider ces rythmes éducatifs, l'amélioration des différents dispositifs périscolaires** à travers un état des lieux des forces et des faiblesses de l'existant, **l'organisation de la cohérence et de la continuité éducative entre les différents temps périscolaires** ainsi que **les modalités et les critères d'évaluation du projet éducatif**. En bref, il s'agit de penser de manière globale le parcours des enfants à l'école.

« Aujourd'hui et demain, notre municipalité a la charge de l'accueil du matin, de la pause méridienne, des ateliers du soir, des centres de loisirs et, dès septembre prochain, de la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires. Après avoir défini avec l'ensemble de la communauté éducative l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, nous allons travailler à l'articulation des différents temps périscolaires. Nous voulons qu'ils permettent, en complément des enseignements délivrés par l'Éducation Nationale, l'épanouissement de chaque enfant cergysois à travers la nature des activités proposées et les valeurs qu'ils transmettent. » Jean-Paul Jeandon, maire de Cergy.

Dans cette deuxième phase de consultation, la Ville de Cergy a souhaité se faire accompagner par un organisme tiers, indépendant : REPUBLICA. Spécialisé dans la conduite de concertation, REPUBLICA sera garant d'un débat et d'une co-construction en toute transparence entre les différents acteurs et la ville de Cergy.

Les discussions seront menées lors de trois séances d'ateliers participatifs mais également en continu sur une plateforme participative en ligne : www.cergyjenparle.net. Cette plateforme offre aux parents d'élèves, aux professionnels de l'éducation ainsi qu'aux agents de la ville la possibilité de réagir aux principales questions soulevées par la construction du PEDT.



CALENDRIER DE LA CONCERTATION

Mardi 6 mai, 20h00, gymnase des roulants : réunion de lancement en présence du maire et premiers ateliers de travail

Mardi 20 mai, 20h00, gymnase des roulants : Séance d'ateliers de travail

Mercredi 4 juin, 20h00, gymnase des roulants : Restitution de la concertation

Contact presse : Sarah HUET
01 34 33 43 50 ou sarah.huet@ville-cergy.fr

liberté • égalité • fraternité